



COMMUNE DE CHASSELAY
(Rhône)

MARCHE POUR PRESTATION DE SERVICE
Pour l'accueil des enfants au Temps Périscolaire et le Temps Méridien

Marché à procédure adaptée

La commune de CHASSELAY, représentée par son Maire, Jacques PARIOST, lance une consultation dans les conditions suivantes :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

La consultation porte sur une demande de **prestation de service pour l'accueil des enfants au temps périscolaire et le Temps Méridien**

ARTICLE 2 : MODE DE CONSULTATION

La consultation est lancée selon la procédure adaptée (article 28 et 30 du Code des Marchés publics)

ARTICLE 3 : DUREE DU MARCHE

Le présent marché est conclu pour 3 années scolaires 2022/2023, 2023/2024, 2024/2025 à compter du premier jour de l'école (rentrée scolaire) jusqu'au dernier jour de l'année scolaire

La date prévue de la rentrée scolaire est fixée au 01/09/2022.

ARTICLE 4 : REMISE DES DOSSIERS AUX CANDIDATS :

Les dossiers de consultation seront à retirer par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation suivante : www.klekoon.com

ARTICLE 5 : MODE DE REGLEMENT DU MARCHE

Le mode de règlement du futur marché est le virement administratif
L'unité monétaire retenue est l'EURO.

ARTICLE 6 : MODALITES DE REMISE DES OFFRES

Les candidatures et offres seront transmises par voie électronique uniquement sur la plateforme de dématérialisation suivante : www.klekoon.com. **Le lundi 23 mai 2022 à 12 h 00 dernier délai.**

Voir le Règlement de consultation